



**HAL**  
open science

## L'hospitalité et son prix dans quelques fabliaux du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Corinne Pierreville

► **To cite this version:**

Corinne Pierreville. L'hospitalité et son prix dans quelques fabliaux du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles..  
L'hospitalité et son prix dans quelques fabliaux du XIII<sup>e</sup> siècle, 2000, Clermont-Ferrand, France.  
p. 239-52. halshs-00397427

**HAL Id: halshs-00397427**

**<https://shs.hal.science/halshs-00397427>**

Submitted on 7 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'hospitalité et son prix dans quelques fabliaux des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles

La notion d'hospitalité englobe plusieurs services, accueil, logement, nourriture, protection, qui ont pour particularité d'être gratuits et d'instaurer un lien privilégié entre celui qui reçoit et celui qui est reçu<sup>1</sup>. Comme le rappelle très justement Marie-Luce Chênerie :

les Grecs, les Romains, les Germains, les Celtes, avaient fait de l'hospitalité un rite, un devoir sacré, parfois une entreprise de paix et de bonnes relations privées ou publiques. Cette hospitalité était essentiellement gratuite ; non pas dans le sens où nous entendons la gratuité aujourd'hui, c'est-à-dire le service désintéressé, sans idée de retour ; elle se fondait sur un échange de bons offices qui créaient entre les parties des obligations d'ordre moral et non pas juridique ou onéreux.<sup>2</sup>

La littérature médiévale reflète fréquemment cet usage : les chansons de geste et les romans arthuriens illustrent l'accueil réservé aux voyageurs, messagers, pèlerins ou chevaliers errants<sup>3</sup>. Les fabliaux utilisent différemment ce motif, non seulement parce qu'ils le transposent dans les milieux non aristocratiques, mais encore parce qu'ils refusent une certaine forme d'idéalisation courtoise. Il s'agira donc de voir tout ce qui distingue l'hospitalité décrite dans les fabliaux de l'hospitalité évoquée par la littérature chevaleresque. Leurs rites, leurs usages sont-ils fondamentalement différents ? Comment les personnages de nos contes utilisent-ils cette halte, ce moment privilégié qui leur permet d'inviter ou d'être invité par autrui ? Quelle fonction narrative les auteurs donnent-ils à l'hospitalité, quels sont ses liens avec la ruse, la violence ou le plaisir ? Enfin, la description de l'accueil réservé à l'hôte n'invite-t-elle pas certains auteurs à imiter et à déformer malicieusement des romans courtois bien connus du public médiéval ? En nous appuyant sur un ensemble d'environ soixante-quinze textes<sup>4</sup>, nous en avons trouvé vingt-quatre qui contenaient le motif de l'hospitalité et permettaient d'étudier ses implications dans l'approche de ce genre littéraire complexe que constituent les fabliaux.

<sup>1</sup> Voir P. Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, PUF, 1957, t.2, p.552.

<sup>2</sup> M. L. Chênerie, *Le chevalier errant dans les romans arthuriens en vers des XIII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Genève, Droz, 1986, pp.507-8.

<sup>3</sup> Voir le chapitre consacré à l'hospitalité par M. L. Chênerie, *op. cit.*, pp.503-91 et M. Rossi, "L'accueil aux voyageurs d'après quelques chansons de geste des XIII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles", *Senefiance*, 2, 1976, pp.381-395.

<sup>4</sup> Notre édition de référence est la suivante : *Nouveau recueil complet des fabliaux des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, par W. Noomen et N. Van den Boogaard, Assen, 1983-1993, que nous abrègerons par les initiales NRCE.

L'hospitalité ne se donne pas, dans nos contes, pour une qualité exclusivement aristocratique, même si le repas offert au nouveau venu par les personnages des fabliaux se compose de mets plus rustiques que dans la littérature chevaleresque<sup>5</sup>. Gombert fait partager aux deux clercs sa pitance de paysan comprenant lait bouilli, fromage et compote en abondance<sup>6</sup>. Mahaut invite son hôte à goûter d'une oie grasse<sup>7</sup>, le prêtre de *La vessie au prêtre* a coutume de garder ses hôtes pour manger, boire ou festoyer<sup>8</sup>, tandis que le banquier Guillaume, héros du *Sacristain*, fait profiter à tous de ses richesses :

La huche au peïn n'iert pas fermee,  
A touz estoit abandonnee<sup>9</sup>.

Même le mari contrefait des *Trois bossus ménestrels*, dépeint comme un usurier vivant toujours portes closes, offre aux jongleurs qui se présentent chez lui des chapons accompagnés de pois au lard<sup>10</sup>. Sans doute la solidarité entre des êtres atteints d'une même difformité s'est-elle exercée en cette circonstance<sup>11</sup>.

Si les paysans, les bourgeois ou les hommes d'église apparaissent aussi généreux et chaleureux que les nobles quand ils reçoivent un hôte, les fabliaux illustrent, à la différence du roman, de nombreux exemples d'hospitalité refusée, d'accueil désagréable ou grinçant. Dans *Le pauvre clerc*, la dame, impatiente de voir arriver son amant, reste insensible aux prières du jeune homme affamé<sup>12</sup>. Le boucher d'Abbeville se heurte à un prêtre bouffi d'orgueil qui refuse de l'héberger par charité mais lui ouvre la porte quand il amène un mouton<sup>13</sup>. Le sénéchal du *Vilain au buffet* abreuve d'injures le paysan qui a répondu à l'invitation du comte Henri et le frappe sur la joue<sup>14</sup>. Connaissant l'antiféminisme et l'anticléricisme de certains fabliaux<sup>15</sup>, on ne s'étonnera pas que le personnage inhospitalier soit incarné par une femme luxurieuse ou un prêtre cupide, tandis que le sénéchal passe souvent pour un être discourtois, brutal et fourbe dans la littérature des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>16</sup>. Ces mauvais hôtes seront d'ailleurs sévèrement punis : le clerc apprendra au mari de la dame l'adultère de son

<sup>5</sup> Voir P. Ménard, *Les fabliaux, contes à rire du Moyen Age*, pp.53-4 et 65-72.

<sup>6</sup> *NRCF*, t.4, p.297, v.32.

<sup>7</sup> *NRCF*, t.8, p.111, v.60.

<sup>8</sup> *NRCF*, t.10, p.296, v.47.

<sup>9</sup> *NRCF*, t.7, p.20, manuscrit C, v.13-4.

<sup>10</sup> *NRCF*, t.5, p.202, v.72-8.

<sup>11</sup> Voir *NRCF*, t.5, p.202, v.64-9.

<sup>12</sup> *NRCF*, t.7, pp.263-4, v.24-32.

<sup>13</sup> *NRCF*, t.3, pp.323-5, v.57-143.

<sup>14</sup> *NRCF*, t.5, pp.307-8, v.100-31.

<sup>15</sup> A ce sujet, on pourra consulter P. Ménard, *op. cit.*, pp.121-38.

<sup>16</sup> Voir par exemple M. Huby, "Le sénéchal du roi Arthur", *Etudes Germaniques*, 1976, pp.433-7 et B. Woledge, "Bons vavasseurs et mauvais sénéchaux", *Mélanges R. Lejeune*, 2, pp.1263-77.

épouse<sup>17</sup> ; le boucher volera au prêtre un mouton et profitera des faveurs de sa servante ainsi que de sa femme, avant de vendre à son hôte la laine de la bête qu'il lui a dérobée<sup>18</sup> ; le sénéchal sera frappé par le paysan et brocardé par l'ensemble de la cour<sup>19</sup>.

Mais nos contes, plus proches de la réalité que les romans, n'hésitent pas à montrer que le monde chevaleresque est également contaminé par l'avarice. Dans le fabliau du *Chevalier qui faisait parler...*, le protagoniste, appauvri par les guerres et les tournois, a besoin d'un don des fées pour être accueilli joyeusement, que ce soit par un homme d'église ou par une cour seigneuriale<sup>20</sup>. Le seigneur marié à *La dame escoillée* n'ose pas proposer aux chevaliers égarés dans la forêt après une journée de chasse de les héberger car il sait que sa femme s'oppose systématiquement à toutes ses décisions. Certes, il parvient à offrir son "ostel" en feignant devant son épouse de dédaigner les étrangers, mais la dame, qui appartient pourtant à la meilleure noblesse, n'aurait pas hésité à jeter dehors les arrivants plutôt que de les recevoir courtoisement si son mari en avait manifesté le désir<sup>21</sup>. Il paraît donc inexact de soutenir, comme Marie-Thérèse Lorcin, que, dans les fabliaux :

tous les seigneurs sont hospitaliers (...) l'hospitalité acquiert de ce fait une "tonalité" seigneuriale.<sup>22</sup>

Nos contes montrent au contraire que l'hôte hospitalier se rencontre dans toutes les catégories de la société et que la classe chevaleresque peut, elle aussi, réserver un mauvais accueil au nouveau venu. Les fabliaux tirent d'ailleurs des effets comiques de cette situation qui déroge aux usages de la littérature courtoise, en jouant sur de plaisants contrastes. Le sot chevalier reçoit en ces termes les messagers se présentant chez lui :

"Ja mes osteus n'iert contredis :  
 Bien soiés vos venu tos dis,  
 Vos devant et li autre apriés !  
 Sont vo compagon auques pres ?  
 Alés, si les faites haster !"  
 Puis recommence a rioter  
 Que li plus lons sera foutus  
 Et i plus cors sera batus.<sup>23</sup>

Les menaces de sévices corporels infamants succèdent ainsi, sans transition, aux

<sup>17</sup> NRCF, t.7, pp.266-8, v.133-229. L'explicit rappelle d'ailleurs à tous la nécessité de l'hospitalité, voir p.269, v.242-54.

<sup>18</sup> NRCF, t.3, pp.324-30, v.109-316.

<sup>19</sup> NRCF, t.5, pp.309-10, v.172-237.

<sup>20</sup> NRCF, t.3, p.163, v.208-10.

<sup>21</sup> NRCF, t.8, pp.112-3, v.89-145.

<sup>22</sup> M. T. Lorcin, *Façons de sentir et de penser : les fabliaux français*, Paris, Champion, 1979, p.144-5.

<sup>23</sup> NRCF, t.5, p.330, v.121-9.

paroles rituelles de bienvenue. Lorsque l'hôte manifeste une courtoisie parfaite, c'est l'attitude de son invité qui instaure un décalage amusant. Le prieur multiplie les égards en se levant à l'arrivée du chevalier qui confessa sa femme, en le saluant poliment, en l'aidant à descendre de cheval et en se montrant très honoré de sa visite, tandis que le protagoniste ne se gêne pas pour décliner son invitation<sup>24</sup>. *Le vilain qui conquiert le paradis en plaidant* transpose ces problèmes terrestres dans le domaine céleste. Saint Pierre refuse tout net l'entrée à l'âme du paysan<sup>25</sup>, qui devra gagner son séjour au paradis après des joutes verbales l'opposant à saint Pierre, saint Thomas, saint Paul et à Dieu lui-même. Ainsi certains fabliaux rejettent-ils les préjugés aristocratiques qui refusent l'hospitalité d'une demeure seigneuriale aux "vilains" et considèrent que seuls les chevaliers savent recevoir libéralement.

Nos contes évoquent également le caractère artificiel ou fallacieux que revêt parfois l'hospitalité. Quand ils mentionnent la qualité de l'accueil, la "bonne chière" de l'hôte, c'est pour montrer que ces apparences agréables cherchent à duper, comme dans l'incipit du *Prêtre teint*, où la bonhomie de l'aubergiste provient d'une volonté d'attirer le client pour mieux le dépouiller de ses biens<sup>26</sup>. Les actes et les paroles de bienvenue sont aussi moins spontanés qu'il n'y paraît. Dans le *Chevalier qui faisait parler...*, le prêtre s'exclame à la vue du protagoniste "Sire, bien vignoiz !" <sup>27</sup> car les fées le contraignent à accueillir chaleureusement le pauvre chevalier. La bourgeoise du *Prêtre et Alison* prend son hôte par la main pour le conduire près du feu<sup>28</sup>, geste qui permet dans la littérature chevaleresque d'instaurer des relations d'amitié et de confiance entre les protagonistes<sup>29</sup>, alors que Mahaut adopte cette attitude au moment même où elle va tromper le prêtre, stratagème d'ailleurs justifié par la duplicité de l'homme d'église qui entendait profiter de la prodigalité de son hôtesse pour obtenir sa fille de quinze ans, Marion. De même, si l'on offre dans les fabliaux comme dans les romans l'"ostel saint Julien"<sup>30</sup> ou l'"ostel saint Martin"<sup>31</sup>, Mabile invite Boivin en ces termes afin de lui voler subrepticement sa bourse<sup>32</sup> et le copieux dîner dont elle le régale s'avère destiné à endormir sa méfiance :

Adonc sont assis la table,  
Mes du mengier, ne ferai fable,  
Assez en orent a plenté.  
De bons vins n'orent pas chierté :

<sup>24</sup> NRCF, t.4, p.237, v.53-66.

<sup>25</sup> NRCF, t.5, p.34, v.25-9.

<sup>26</sup> NRCF, t.7, p.319, v.15-18.

<sup>27</sup> NRCF, t.3, p.164, v.263.

<sup>28</sup> *Id.*, p.201, v.252-3.

<sup>29</sup> Voir par exemple *Erec et Enide*, publ. par Mario Roques, Paris, Champion, 1990, v.5510-1, 5520 ; *Conte du Graal*, publ. par F. Lecoy, Paris, Champion, 1984, v.1545-6.

<sup>30</sup> Voir *Boivin de Provins*, NRCF, t.2, p.100, v.161.

<sup>31</sup> Voir *Meunier et les deux clercs*, NRCF, t.7, p.292, v.138 et p.297, v.320.

<sup>32</sup> *Boivin de Provins*, NRCF, t.2, p.102, v.259.

Assez en font au vilain boivre  
 Por enyvrer et por deçoivre.<sup>33</sup>

Il est vrai que Boivin abuse, lui aussi, la prostituée en se faisant passer pour un naïf "vilain" qui rentre du marché avec une bonne somme d'argent sur lui<sup>34</sup>.

Nous sommes bien loin des relations que dépeint la littérature courtoise. Nos contes n'illustrent plus la réciprocité des devoirs d'hospitalité car l'hôte se comporte en étranger dont les intentions peuvent être hostiles, conformément au sens premier du terme "hostis"<sup>35</sup>, tandis que l'honnêteté et la bienveillance de celui qui l'accueille paraissent également sujettes à caution. Auberée offre à la jeune bourgeoise de se réfugier chez elle afin de l'obliger à passer la nuit en galante compagnie, espérant bien monnayer ses services<sup>36</sup>. Quand Barat et Haimet obtiennent de Marie la permission d'entrer dans son logis, ils s'assoient sur le lit conjugal et inspectent toute la maison à la recherche de quoi voler<sup>37</sup>. Dans les fabliaux, l'hospitalité proposée ou demandée devient prétexte à la ruse, elle comporte de réels dangers pour celui qui reçoit comme pour celui qui est reçu.

Dans ces conditions, les manifestations d'allégresse qui entourent l'arrivée d'un nouveau venu deviennent vite suspectes, comme l'illustre le fabliau du *Chevalier qui faisait parler...* :

Au conte meïsmes fu tart  
 Qu'acolé l'ait et enbracié :  
 Enz en la bouche l'a baisié.  
 Ausi l'enbrace la contesse :  
 Plus volantiers que n'oïst messe  
 Le baisast vingt fois pres a pres,  
 Se li contes ne fust si pres !<sup>38</sup>

L'extériorisation de la joie n'est pas réservée à nos récits et paraît correspondre à "une expansivité bien réelle au Moyen Age"<sup>39</sup>. "Embrasser", tenir dans ses bras, "accoler", prendre par le cou, sont des marques d'honneur que l'on prodigue aussi dans les romans courtois, tout comme le baiser : Yvain n'embrasse-t-il pas les yeux et le visage de Lunete, la fidèle suivante de Laudine, quand il la retrouve à la fin du *Chevalier au lion*<sup>40</sup> ? Il est pourtant difficile de ne pas percevoir dans notre passage la malice du narrateur qui détourne un acte d'accueil rituel en suggérant ses implications grivoises, si bien que le fait de décrire la comtesse se jetant au cou du chevalier se

<sup>33</sup> *Id.*, p.101, v.215-220.

<sup>34</sup> *Id.*, pp.96-7, v.1-83.

<sup>35</sup> Voir M. L. Chênerie, *op. cit.*, p.505.

<sup>36</sup> *NRCF*, t.1, p.299, v.119-20.

<sup>37</sup> *NRCF*, t.2, pp.65-6, v.134-79.

<sup>38</sup> *NRCF*, t.3, p.167, v.358-64.

<sup>39</sup> Voir M. L. Chênerie, *op. cit.*, p.522.

<sup>40</sup> *Chevalier au lion*, publié par M. Roques, Paris, Champion, 1982, v.6683.

charge de sous-entendus qui heurtent la morale et la bienséance. Faut-il aller jusqu'à penser que le comte, si impatient de "baisier" le héros "en la bouche", ressent, lui aussi, des pulsions érotiques à l'égard de son hôte ? Si le fabliau reste discret sur ce sujet, il dépeint clairement la comtesse regrettant de ne pouvoir s'offrir au chevalier pour la nuit en raison de la présence de son mari<sup>41</sup>.

De fait, alors que la halte dans une demeure hospitalière permet au héros arthurien de reconstituer ses forces ou d'affronter des aventures merveilleuses et qualifiantes<sup>42</sup>, elle est fréquemment propice, dans les fabliaux, à des activités plus plaisantes et à de plus lestes intrigues. Quand le protagoniste jouit d'une chambre isolée, à l'image de ses confrères romanesques, c'est pour profiter des délices de l'intimité. Le personnage du *Chevalier qui faisait parler...* est installé dans un lit somptueux, en une pièce écartée, ce qui le rapproche par exemple de Perceval à Beaurepaire :

Li autre mout se traveillierent  
**de lor oste bien aesier** (...)  
 Trestot l'eise et tot le **delit**  
 qu'an saüst deviser en lit  
 ot li chevaliers cele nuit,  
 fors que solement le deduit  
 de pucele, se lui pleüst,  
 ou de dame, se li leüst.

*Le Conte du Graal*<sup>43</sup>

Puis parlerent d'aler couchier,  
 quar il fu nuiz noire et espesse.  
 Forment se paine la contesse  
**de son oste mout aesier** :  
 certes, mout en fist a proisier !  
 En une chanbre a grant **delit**  
 li a fait faire un mout bel lit ;  
 toz seus se dort et se repose.

*Le chevalier qui faisait parler les cons*<sup>44</sup>

La proximité entre les deux passages, fondée sur l'utilisation d'un vers quasi identique et d'une situation parallèle, les deux chevaliers se trouvant seuls dans leur lit au début de la nuit, est-elle vraiment fortuite ? Provient-elle de stéréotypes d'écriture auxquels recourent tous les trouvères amenés à évoquer cette étape de l'hospitalité ? Cette hypothèse est vraisemblable mais nous verrons que d'autres détails rapprochent encore les deux textes.

Tous nos héros ne profitent pas d'un lit aussi luxueux. Auberée prépare à la jeune bourgeoise une couche plus rustique, parée de bons draps et d'une bonne couverture, dans une chambre séparée<sup>45</sup>, pour ménager la discrétion de ses ébats nocturnes. Le fait que les lits soient dressés dans la salle commune, comme le voulait l'usage médiéval<sup>46</sup>, n'empêche d'ailleurs pas les clercs de *Gombert et les deux clercs* ou du *Meunier et les deux clercs* de se distraire avec la femme et la fille de la maison<sup>47</sup>. Il est vrai que l'attitude du maître des lieux encourage parfois les débordements. Dans

<sup>41</sup> NRCF, t.3, p.168, v.392-5.

<sup>42</sup> Voir par exemple *Chevalier au lion*, v.4657-96 ; *Chevalier de la charrette*, publ. par M. Roques, Paris, Champion, 1990, v.420-534.

<sup>43</sup> *Le Conte du Graal*, v.1928-38.

<sup>44</sup> NRCF, t.3, p.167, v.374-81.

<sup>45</sup> NRCF, t.1, p.304, v.319-20.

<sup>46</sup> Voir M. L. Chênerie, *op. cit.*, p.540-1.

<sup>47</sup> NRCF, t.4, p.297, v.40 ; t.7, p.295, v.238-9.

le fabliau de *La demoiselle qui ne pouvait ouïr parler de foutre*, le père fait partager à David le lit de sa fille, tandis qu'il couche près du feu, au milieu du logis<sup>48</sup>, et le narrateur ne se prive pas pour fustiger ce "vilain (...) mout beste"<sup>49</sup>.

Il arrive que les hôtes poussent la délicatesse jusqu'à adjoindre volontairement une agréable compagnie à leur invité. Mabile propose à Boivin les services d'Ysane, présentée comme une jeune vierge<sup>50</sup>, coutume qui n'est pas réservée au milieu des prostituées puisque la comtesse envoie au chevalier qui faisait parler une de ses suivantes, la plus douée et la plus belle, précise malicieusement le jongleur<sup>51</sup>. La présence dans le fabliau de cette pratique qui apparaît dans quelques romans, les *Merveilles de Rigomer*, la *Vengeance Radiguel* ou le *Chevalier aux deux épées*<sup>52</sup>, n'est pas innocente. Dans l'une des versions du *Chevalier qui faisait parler...*, la suivante si experte porte le nom de Blanchefleur<sup>53</sup> et sa description, conforme aux stéréotypes du portrait, insiste sur l'alliance des couleurs blanche et vermeille<sup>54</sup>. Même dans les versions communes, certains traits nous paraissent évoquer précisément le passage du *Conte du Graal* où la demoiselle de Beaurepaire vient trouver dans sa chambre le héros fraîchement adoubé, car la venue des deux jeunes filles, tremblant de peur, finit par réveiller leur hôte endormi :

Lors s'est de son lit departie  
et issue fors de sa chanbre  
a tel peor que tuit li manbre  
li **trenble** et li cors li sue (...)  
Tant a ploré que cil **s'esvoille**,  
si s'esbaïst toz et **mervoille**.

*Conte du Graal*, v.1958-70

En la chanbre ou cil dormoit  
entra enz, **tranblant** comme fueille (...)  
Et quant li chevaliers la sent,  
de maintenant s'en **esveilla**  
et durement se **merveilla**.

*Le chevalier qui faisait parler les cons*, v.402-4

Le fait que la "pucelle" s'allonge nue aux côtés du chevalier alors que Blanchefleur s'était vêtue pour entrer dans la chambre de Perceval<sup>55</sup> souligne la déformation narquoise du modèle constitué par le *Conte du Graal*, d'autant que le héros du fabliau paraît beaucoup plus entreprenant que le jeune Gallois. Le burlesque naît ainsi du contraste entre le milieu social élevé des personnages et la situation dégradante dans laquelle ils se trouvent<sup>56</sup>, comme le confirme la suite de l'épisode. Ayant interrompu le sommeil du protagoniste, la demoiselle lui propose simplement de lui "tastoner le

<sup>48</sup> NRCF, t.4, p.73, manuscrit B, v.120-3.

<sup>49</sup> NRCF, t.4, p.71, manuscrit B, v.107.

<sup>50</sup> NRCF, t.2, p.102, v.251-71.

<sup>51</sup> NRCF, t.3, p.167, v.384. De même, dans *Le boucher d'Abbeville*, le prêtre demande à sa servante d'aller retrouver son hôte pour la nuit, NRCF, t.3, p.327, v.196-8.

<sup>52</sup> Voir M. L. Chênerie, *op. cit.*, pp.568-9.

<sup>53</sup> NRCF, t.3, p.116, manuscrit I, v.538.

<sup>54</sup> NRCF, t.3, p.112-3, manuscrit I, v.433, 436, 449, 452, 456, 460.

<sup>55</sup> *Conte du Graal*, v.1950-1.

<sup>56</sup> Sur les notions de parodie, de burlesque, de pastiche dans les fabliaux, nous renvoyons aux remarques de D. Boutet, *Les fabliaux*, Paris, PUF, Etudes littéraires, 1985, pp.45-63.



chief", c'est-à-dire de lui masser la tête<sup>57</sup>. Cet usage médiéval, attesté par de nombreux textes<sup>58</sup>, qui consistait à masser un homme pour qu'il s'endorme, est ici nettement associé à une pratique luxurieuse puisque le chevalier en profite aussitôt pour "tastoner (...) les mameles" de sa compagne<sup>59</sup>. Si le personnage romanesque peut rester insensible aux charmes d'une femme qui se glisse dans son lit, tel le Lancelot du *Chevalier de la charrette*<sup>60</sup>, le protagoniste des fabliaux ne laisse pas passer cette aubaine.

L'hospitalité, dans nos récits, ne correspond plus à une réalité épurée, éludant les possibilités d'adultère, puisque les jongleurs n'hésitent pas à peindre les débordements licencieux auxquels elle peut inviter. Ils montrent aussi qu'elle est rarement gratuite. Nous ne pensons pas seulement au cas où un personnage doit payer son écot, comme l'illustrent l'incipit du *Prêtre teint*<sup>61</sup> ou le fabliau de *La demoiselle qui ne pouvait ouïr parler...*, dans lequel David propose ses services en échange de son hébergement<sup>62</sup>. Même lorsque l'hospitalité semble offerte, l'arrivant doit finalement payer de sa personne. Dans le fabliau du *Prêtre et Alison*, le chapelain peut à juste titre se plaindre d'avoir eu "mal oste"<sup>63</sup>. Lui qui voulait profiter de la virginité de Marion partage le lit d'une prostituée et on le roue de coups<sup>64</sup>. Le cordelier de *Frère Denise*, qui a fait entrer une jeune fille dans son ordre afin d'en jouir à sa guise, est violemment insulté par son hôtesse et il doit s'engager à ramener quatre cents livres pour marier la demoiselle afin d'obtenir son congé<sup>65</sup>. Quant à l'orgueilleuse dame *escoillee*, hébergée par son gendre, on lui fait grise mine, on l'assied à table "en un banc en loig" et on ne la sert pas aussi bien que son époux. Au matin, le comte, à l'aide de ses serviteurs, lui entaille profondément la croupe avec un rasoir, feignant d'y chercher et d'y trouver des organes sexuels masculins dont la présence expliquerait le mépris avec lequel la dame traite son mari<sup>66</sup>.

L'auditeur médiéval se satisfait peut-être de ces châtiments mérités, même si l'horreur l'emporte sans doute sur le rire dans le troisième fabliau<sup>67</sup>, mais que penser de ce que coûte à la bourgeoise sa nuit passée sous le toit d'Auberée ? A cause des manœuvres de la vieille couturière, elle est chassée de sa maison par son mari et

<sup>57</sup> NRCF, t.3, p.168, v.411.

<sup>58</sup> Voir par exemple J. Frappier, *les chansons de geste de Guillaume d'Orange*, Paris, 1955, t.1, p.177, note 3 et M. L. Chênerie, *op. cit.*, pp.562-5.

<sup>59</sup> NRCF, t.3, p.168, v.415.

<sup>60</sup> *Chevalier de la charrette*, v.1202-65.

<sup>61</sup> NRCF, t.7, p.319, v.11-4.

<sup>62</sup> NRCF, t.4, manuscrit B, pp.67-9, v.54-67. Sur l'hospitalité payante, voir M. L. Chênerie, *op. cit.*, pp.508-9.

<sup>63</sup> NRCF, t.8, p.205, v.422.

<sup>64</sup> NRCF, t.8, pp.202-5, v.305-421.

<sup>65</sup> NRCF, t.6, pp.21-2, v.240-86.

<sup>66</sup> NRCF, t.8, pp.120-3, v.391-488.

<sup>67</sup> Voir l'analyse de D. Boutet, *op. cit.*, p.72.

Auberée, qui la guettait, la cloître dans une chambre où elle est contrainte de céder aux avances d'un jeune homme que le personnage éponyme est allé chercher. De même, parmi les sept messagers logés par le sot chevalier, deux subissent de douloureuses blessures occasionnées par leur hôte alors qu'ils tentaient simplement de passer une nuit tranquille<sup>68</sup>. Malgré l'innocence des victimes, les auteurs ménagent toujours une dimension comique à ces mésaventures. La dame, qui voulait crier au secours, préfère se taire pour éviter une honte publique et les caresses ont finalement raison de ses scrupules et lui permettent d'apprécier le déroulement inattendu de sa nuit<sup>69</sup>. Les deux chevaliers sont malmenés à cause de la bêtise de leur hôte, mais ils n'ont eu ni l'intelligence ni la sagesse de s'en prémunir. Ainsi, le plus grand, qui, à la suite d'un quiproquo, pouvait craindre d'être "foutu", n'en dort pas moins dans la salle commune en laissant sans défense sa croupe dénudée<sup>70</sup>.

Les coups et les humiliations ne s'abattent pas seulement sur l'imprudent qui a sollicité un hébergement temporaire, mais aussi sur celui qui ouvre son logis. Grâce à ses ruses, le nouveau venu jouit de sa femme, de sa fille ou de sa servante, comme l'illustrent plusieurs fabliaux, *La demoiselle qui ne pouvait ouïr parler...*, *Le prestre qui abevete*, *Le boucher d'Abbeville*, *Gombert et les deux clercs* ou *Le meunier et les deux clercs*<sup>71</sup>. Si le comportement des hôtes est en partie justifié dans l'histoire du *Meunier et les deux clercs* par le double vol qu'ils ont préalablement subi<sup>72</sup>, le mauvais tour joué à Gombert paraît nettement plus gratuit, mais l'humble condition sociale du "vilain" explique sans doute l'absence de respect à son égard. Alors que le héros romanesque répugne à trahir la confiance et la bienveillance de son hôte en nouant une intrigue adultère avec sa femme<sup>73</sup>, la libération des instincts, la morale de la ruse et des plaisirs triomphent dans les fabliaux. On déleste le maître du logis d'une partie de ses richesses<sup>74</sup> ou on le rosse copieusement<sup>75</sup>, situation que le fabliau de *Saint Pierre et le jongleur* transpose en enfer, lorsque le diable, qui avait amené avec lui le pauvre ménestrel, est battu par ses pairs car le jongleur a perdu aux dés toutes les âmes dont on lui avait confié la garde<sup>76</sup>. Quant à l'aubergiste des *Trois aveugles de Compiègne*, il n'obtiendra jamais les quinze sous qui lui étaient dus. Pendant qu'il est fermement empoigné par ses concitoyens, le curé lui lit d'un bout à l'autre l'évangile sur la tête et

<sup>68</sup> NRCE, t.5, p.334, v.293-308.

<sup>69</sup> NRCE, t.1, pp.305-6, v.366-403.

<sup>70</sup> NRCE, t.5, p.334, v.277-83.

<sup>71</sup> *Le boucher d'Abbeville*, NRCE, t.3, pp.327-9, v.204-92 ; *La demoiselle qui ne pouvait ouïr parler de foutre*, NRCE, t.4, manuscrit B, pp.73-9, v.128-209 ; *Gombert et les deux clercs*, NRCE, t.4, pp.298-9, v.76-117 ; *Le Meunier et les deux clercs*, NRCE, t.7, pp.294-5, v.220-55 ; *Le Prestre qui abevete*, NRCE, t.8, pp.308, v.50-61.

<sup>72</sup> Il leur dérobe leur sac de froment et leur jument. Voir NRCE, t.7, p.291, v.106.

<sup>73</sup> Voir M. L. Chênerie, *op. cit.*, p.590.

<sup>74</sup> C'est le cas dans *Le boucher d'Abbeville*, NRCE, t.3, p.334, v.504.

<sup>75</sup> C'est le cas dans *Gombert et les deux clercs*, NRCE, t.4, p.300, v.162-82 et *Le Meunier et les deux clercs*, NRCE, t.7, p.296-7, v.289-318.

<sup>76</sup> NRCE, t.1, p.159, v.389-96.

l'asperge d'eau bénite<sup>77</sup>.

Ce climat de violence ou de méfiance réciproque qui domine les rapports entre les hôtes des fabliaux explique que le "congé" soit nettement moins courtois et moins progressif que dans les romans<sup>78</sup>. Parfois, le moment de la séparation est aussi propice au déploiement de la ruse que l'étape elle-même. Le boucher d'Abbeville, venu saluer son hôtesse, s'avance dans la chambre, repousse les draps recouvrant la dame encore étendue dans son lit et finit par la convaincre de s'abandonner à lui<sup>79</sup>. Le congé ne comprend pas toujours d'aussi agréables péripéties. Certains invités s'enfuient sans demander leur reste, comme les sept messagers qui "s'en tornent sans congiet"<sup>80</sup> ou le chapelain du *Prêtre et Alison*, contraint de montrer à toute la ville les parties charnues de son anatomie<sup>81</sup>. D'autres sont tout bonnement jetés dehors, tel Boivin de Provins<sup>82</sup>, mais cette expulsion s'intègre au plan du rusé compère qui trouvera un hôte plus accommodant en la personne du prévôt, à l'image du jongleur, chassé de l'enfer et richement logé par saint Pierre au paradis<sup>83</sup>. Quand le congé est pris sereinement, c'est qu'un habile stratagème permet de s'éclipser avant que le dupé ne s'aperçoive du mauvais tour qu'on lui a joué, comme l'illustre le fabliau des *Trois aveugles de Compiègne* : le clerc fait croire à l'aubergiste qu'il sera payé par le chapelain si bien que son hôte prend le temps de le "convoier", conformément au rituel de la séparation<sup>84</sup>. Les usages sociaux ne sont pourtant respectés qu'en apparence, grâce à l'utilisation d'un subterfuge qui réduira finalement l'hôtelier à l'impuissance, pour le plus grand plaisir du public.

Les rites de l'hospitalité dans les fabliaux ne diffèrent donc pas en substance de ce que décrit la littérature chevaleresque puisqu'on retrouve les mêmes paroles, les mêmes gestes de bienvenue ou de congé. Cependant, nos contes insèrent toujours un décalage dans le déroulement de ce rituel, de sorte que les actes et les mots traditionnels sont vidés de leur signification courtoise et servent une autre morale, celle de la ruse et de la satisfaction des instincts. Les fabliaux remplacent ainsi l'idéalisation de la littérature chevaleresque par une autre : les errants, les clercs, les chevaliers pauvres parviennent toujours à trouver des hôtes qui leur procurent, volontairement ou non, les joies de la chair auxquelles ils aspirent, les personnages inhospitaliers sont châtiés et les tours joués par les protagonistes à leurs hôtes restent

<sup>77</sup> NRCE, t.2, pp.183-4, v.300-28.

<sup>78</sup> Voir M. L. Chênerie, *op. cit.*, p.542.

<sup>79</sup> NRCE, t.3, pp.328-9, v.242-95.

<sup>80</sup> NRCE, t.5, p.334, v.309.

<sup>81</sup> NRCE, t.8, p.205, v.426-9.

<sup>82</sup> NRCE, t.2, p.103, v.295-9.

<sup>83</sup> NRCE, t.1, p.159, v.402-15.

<sup>84</sup> NRCE, t.2, p.182, v.263-7. Voir M. L. Chênerie, *op. cit.*, pp.542-3.

impunis. L'intelligence et la ruse s'imposent comme les seules armes possibles devant la menace que représente l'inconnu qui vient solliciter un "ostel" ou offre son logis. Nos textes sont pourtant loin d'être homogènes. Si beaucoup prennent le parti des clercs, certains mettent en garde contre eux et conseillent de leur refuser le gîte et le couvert, comme dans l'explicit de *Gombert et les deux clercs*<sup>85</sup> - mais faut-il se fier à cette leçon après avoir vu le plaisir du conteur à rapporter le mauvais tour joué au paysan ? Ce dernier est souvent floué et mortifié par ses hôtes mais il existe aussi des fabliaux récusant les préjugés aristocratiques à l'égard du "vilain" et faisant de lui un être accueillant et dévoué, comme dans *Le pauvre clerc*. Certains textes se contentent de créer un réjouissant décalage avec les usages courtois quand ils évoquent les étapes de l'hospitalité, en milieu aristocratique ou non, alors que d'autres, tel le *Chevalier qui faisait parler...*, détournent précisément un épisode littéraire célèbre pour susciter un rire plus subtil, lié à des scènes burlesques, avant que le comique scatologique ne l'emporte. Le motif de l'hospitalité permet donc de voir surgir toute l'ambiguïté des fabliaux, qui, comme l'a écrit Dominique Boutet :

nous projettent au carrefour de la liberté la plus crue et de la construction littéraire la plus complexe (pour les meilleurs du moins), du rire et du didactisme, de la vision sociale la plus traditionnelle et de la transgression de tous les tabous.<sup>86</sup>

Corinne Pierreville  
Maître de Conférences à l'Université Lyon III

<sup>85</sup> *NRCF*, t.4, pp.300-1, v.186-92.

<sup>86</sup> D. Boutet, *op. cit.*, p.44.